

**UNIVERSITE PARIS DESCARTES
FACULTE COCHIN – PORT ROYAL**

**FAUT-IL ACCEPTER LES
INSCRIPTIONS DE PRECAUTION
AU SEIN DE L'EHPAD
LA ROCHE MAILLARD ?**

Docteur Nathalie LEBRETON

**DIU « Formation à la fonction de médecin
coordonnateur d'établissement d'hébergement pour
personnes âgées dépendantes »**

Année 2015

Directeur de mémoire : Monsieur Didier CROC

TABLE DES MATIERES

1 - Introduction

2 - Méthode

3 - Résultats

4 - Discussion

5 - Conclusion

6 - Références

Faut-il accepter les inscriptions de précaution au sein de l'EHPAD LA ROCHE MAILLARD ?

Introduction :

Depuis le 1er juin 2012, selon l'article D312-155-1 du code de l'Action Sociale et des Familles, la demande d'inscription en EHPAD est un dossier unique standard national.

Il est mentionné **trois propositions pour la date d'entrée souhaitée: immédiat, dans les 6 mois, à échéance plus lointaine.**

Cette dernière proposition a-t-elle un sens dans notre résidence? Faut-il accepter les inscriptions dites de précaution ?

Méthode :

J'ai donc **d'étudié le délai entre le dépôt d'un dossier et l'entrée effective** du postulant dans la résidence.

Cette étude concerne les dossiers des personnes qui ont élu domicile à la résidence au cours de l'année civile 2014 soit 13 cas.

Résultats :

La ROCHE MAILLARD est un EHPAD situé à VIGNEUX DE BRETAGNE, commune de 5572 habitants (Insee 2012) en Loire Atlantique à 20kms au nord-ouest de NANTES.

Elle accueille 73 résidents à titre permanent. Le taux d'occupation est de 98%.

En 2014, la commission d'admission a traité 95 dossiers.

69 dossiers ont été refusés et archivés.

26 ont reçu un avis favorable et ont été mis en attente avec 2 dossiers datant de 2012 et 6 dossiers datant de 2013.

13 personnes sont effectivement entrées à la résidence soit 17,8% de la capacité totale.

ENTREES A LA RESIDENCE LA ROCHE MAILLARD EN 2014

Personnes	Date de dépôt dossier	Date d'entrée dans La résidence	Délai d'attente	Provenance
Mme G.A	03/10/2013	06/01/2014	95 jours	D
Mme L G.S	06/01/2014	23/01/2014	17 jours	D
Mr C. G	07/01/2014	10/02/2014	34 jours	D
Mme B. M-A	22/01/2014	28/02/2014	37 jours	H
Mme B.D	11/03/2014	01/05/2014	51 jours	D
Mme L.M	30/03/2014	05/05/2014	46 jours	D
Mme L.G	27/05/2014	23/06/2014	27 jours	D
Mme C.M	27/05/2014	26/06/2014	30 jours	H
Mr G. J-C	28/04/2014	01/07/2014	64 jours	CHS
Mme M.H	23/06/2014	29/07/2014	36 jours	D
Mr S.P	20/08/2014	20/09/2014	30 jours	FL
Mme C.Y	29/08/2014	24/10/2014	56 jours	D
Mme R.J	24/06/2014	13/11/2014	142 jours	D

D : domicile

FL : foyer logement

H : hôpital

CHS : centre hospitalier spécialisé

Au total le délai minimal a été de 17 jours et le délai maximal de 142 jours.

La moyenne était de 51 jours et la médiane de 37 jours.

Discussion :

Dans notre résidence, **il n'y a pas de liste d'attente avec rang numéroté**. Les dossiers sont mis en attente « simple ».

Le choix a été fait au moment où une place se libère, en vérifiant que le candidat est en adéquation avec les « capacités d'accueil » de la résidence à ce moment précis.

Par ailleurs nous privilégions en amont, les relations avec les partenaires locaux, médicaux et sociaux, notamment les médecins généralistes et le CLIC.

Notre démarche se rapproche des pratiques prônées par Monsieur le Professeur MOULIAS pour qui « l'inscription sur une liste d'attente supérieure à 1 mois n'a aucune rationalité » avec cependant un délai un peu plus long.

Dans cet esprit, le portail internet appelé Via Trajectoire, initié en région Alsace (Haut et Bas Rhin) pour le champ médico-social propose une inscription en ligne sur internet. Il s'agit d'un service public et sécurisé qui propose une aide à l'orientation personnalisée.

Cette version moderne repose sur le postulat « les demandes d'admission de précaution faites des années à l'avance sont inutiles. Elles doivent être réalisées quand la personne âgée est d'accord pour une admission à court ou moyen terme et quand le soutien à domicile de la personne âgée n'est plus possible ».

Pourtant de nombreuses structures, comme le Conseil Départemental de l'Eure mentionne :

« A partir d'un certain âge une inscription de précaution est souvent conseillée. Le moment venu, cela évite de se retrouver à son domicile, en difficulté en attente d'une solution adaptée ».

De même, le CLIC IGEAC de CHOLET (Maine et Loire) préconise de s'inscrire de façon préventive :

« En effet s'inscrire ne signifie en aucun cas l'obligation d'entrée dans la structure dès qu'une place vous est proposée. Vous pouvez attendre le moment que vous jugerez bon, celui où vous vous sentirez prêt » et de rajouter « l'inscription de précaution permet également d'être prioritaire lorsque le moment est venu pour vous d'intégrer un établissement que vous avez choisi ».

Ces inscriptions de précaution impliquent la gestion d'une liste d'attente voire de 2 listes comme au centre hospitalier de Saint Nazaire ou sont distinguées les inscriptions de nécessité et celles de précaution. Le rang est alors chronologique.

Pour ces inscriptions de précaution, certains établissements **n'exigent pas des dossiers complets** : dans le département de l'Ile et Vilaine, il n'est demandé que les éléments administratifs. Les éléments médicaux et financiers sont à fournir plus tard...

Pour d'autres établissements comme à MORTAGNE SUR SEVRE (Vendée) ou à PLABENNEC (Finistère) les inscriptions sont alors, **à confirmer, à intervalles différents**, 3 mois, 6 mois ou 1 an... selon les établissements.

Ainsi, ces établissements se retrouvent avec des listes conséquentes, imposant une gestion particulière... et en cas de besoin, il faudra les réactualiser. Nous pensons que c'est plus la décision d'entrée en EHPAD qui doit être anticipée que la démarche de l'inscription.

Conclusion :

Le nombre de dossiers déposé est très élevé. Il montre la méconnaissance du public entre l'objet de la demande et les moyens d'accompagnement propres à chaque établissement et est sans doute le témoin d'un désarroi.

A l'inverse, les dossiers d'inscription par précaution peuvent paraître rassurants. Pourtant en pratique, ils engendrent un travail de gestion compliqué sans véritable efficacité.

C'est pourquoi nous n'acceptons plus les demandes de précaution et désormais nous archivons les dossiers ayant reçu un avis favorable, déposés depuis plus de 60 jours.

Dans le cadre de la démarche qualité, la feuille récapitulative jointe au dossier déposé a été modifiée et le site d'information internet a lui aussi été rectifié.

Références :

- Pour de bonnes pratiques de l'admission en institution gériatrique. Pr Robert MOULIAS
- Qualité de vie en EHPAD. Volet 1. De l'accueil de la personne à son accompagnement. ANESM – Ministère de la Santé.

Résumé :

Dans le public, l'idée est répandue que « trouver une place en EHPAD s'apparente à un parcours du combattant avec un délai d'attente si long » qu'il vaut mieux s'inscrire par précaution, sans aucune notion de prédiction.

Acceptons-nous dans notre établissement les inscriptions de précaution ?

Nous avons étudié le délai entre le dépôt du dossier et l'entrée dans notre résidence, au cours de l'année civile 2014.

Le délai moyen est 51 jours et le délai médian est de 37 jours.

Nous cherchons à répondre aux besoins de la personne âgée en fonction des capacités de l'EHPAD au moment où une place se libère.

En conséquence, les inscriptions de précaution sont sans objet et sont désormais refusées dans notre résidence.